

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 février 2016

DCM N° 16-02-25-10

**Objet :** Restauration d'un immeuble 32, rue Saint Marcel : lancement d'une Déclaration d'Utilité Publique.

**Rapporteur: M. LIOGER**

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, le secteur sauvegardé de Metz a été étendu et mis en révision. Le nouveau périmètre du secteur sauvegardé inclut maintenant le quartier des Iles, autrefois quartier à vocation religieuse mais aussi à fonction militaire.

Le règlement du nouveau secteur sauvegardé, en cours d'étude, n'étant pas encore approuvé pour permettre l'application de la loi Malraux, les travaux qui y sont entrepris dans l'optique de bénéficier des avantages fiscaux prévus par cette loi doivent faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP).

Dans ce cadre, une opération de restauration immobilière est projetée concernant l'immeuble situé 32, rue Saint Marcel qui se situe à l'intérieur de ce plan élargi. L'ensemble est constitué de plusieurs bâtiments dont deux, articulés autour d'une courvette, et dans un très mauvais état général, feront l'objet de ce projet de réhabilitation.

La société dénommée « BLUE SARL » - 70B avenue de Thionville à WOIPPY souhaite entreprendre une rénovation de ces bâtiments et les aménager en 12 logements (8 studios, un F2 et trois F3). Les travaux seront réalisés dans le respect de la typologie des bâtiments du quartier et selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France afin que le projet s'intègre au mieux au contexte architectural et paysager du Secteur Sauvegardé.

Pour ce faire, ladite société souhaite pouvoir bénéficier des dispositions de la loi Malraux. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle afin de lui demander de mettre en œuvre l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la restauration partielle de l'immeuble, consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de celui-ci et la mise en valeur du patrimoine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

## Les Commissions compétentes entendues,

**VU l'article L 313-4 du Code de l'Urbanisme,**

## VU le Code de l'Expropriation,

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet de réhabilitation du bâtiment situé 32, rue Saint Marcel dans le cadre de la préservation du patrimoine architectural messin,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à saisir Monsieur le Préfet de la Moselle afin de lui demander de mettre en œuvre l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur la restauration partielle de l'immeuble 32, rue Saint Marcel, consistant en des travaux de remise en état ayant pour objet la transformation des conditions d'habitabilité de celui-ci et la mise en valeur du patrimoine ;
  - **D'INSCRIRE** les dépenses afférentes à l'organisation de l'enquête préalable à la DUP sur le budget de l'exercice concerné et de les répercuter à la SARL BLUE ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

## Le Premier Adjoint au Maire,

## Richard LIOGER

## Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière

## Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme

## Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 11

## **Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

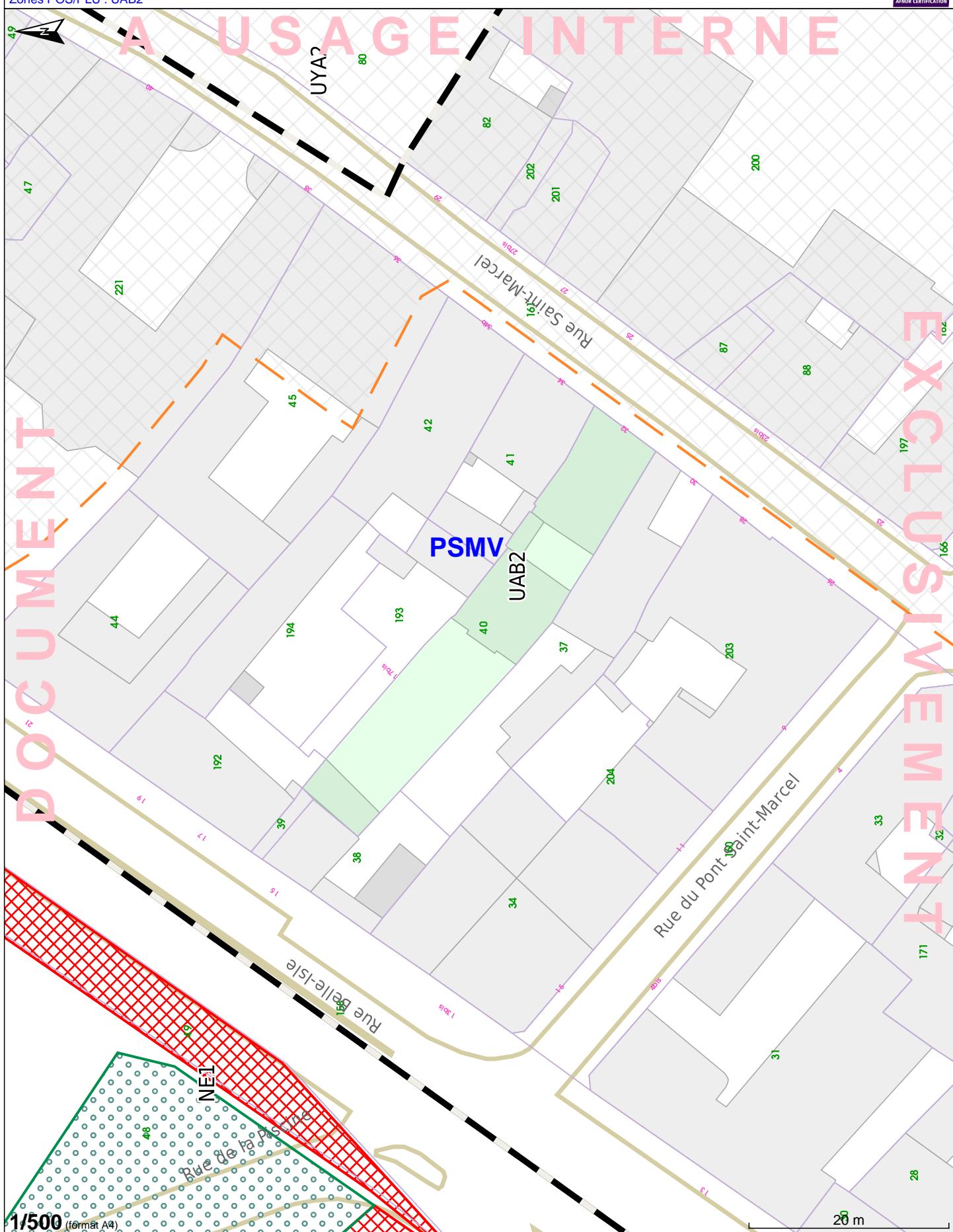
Metz Section : 6 Parcels : 40 - Size : 32 Rue Saint-Marcel - Surface : 382 m<sup>2</sup>

## Zones POS/PLU : UAB2

# A USAGE INTERNE

# DOCUMENT

# EXCLUSIVE



SCI SAINT MARCEL (SCI) - 0017 RUE CLAUDE CHAPPE 57070 METZ (PROPRIETAIRE)

SCI SAINT MARCEL (SCI ) - 0017 RUE CLAUDE CHAPPE 57070 METZ (PROPRIÉTAIRE)

Zone PLII

### Marge de recul minimale

### Alignement

### ✓ Marge de recul obligatoire des immeubles

### Implantation obligatoire des immeubles/alignement

 Emplacement réservé

## Limite de PPR

### Plantation à réaliser

### Espace boisé classé





